

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département
Moselle**

Syndicat mixte du SCoTAM

Siège

1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ Cedex 1

REGISTRE DES ACTES

Du 1^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025

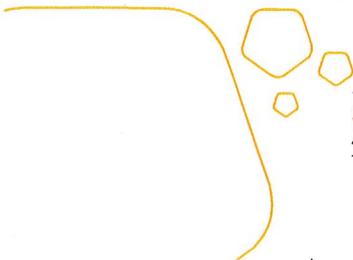
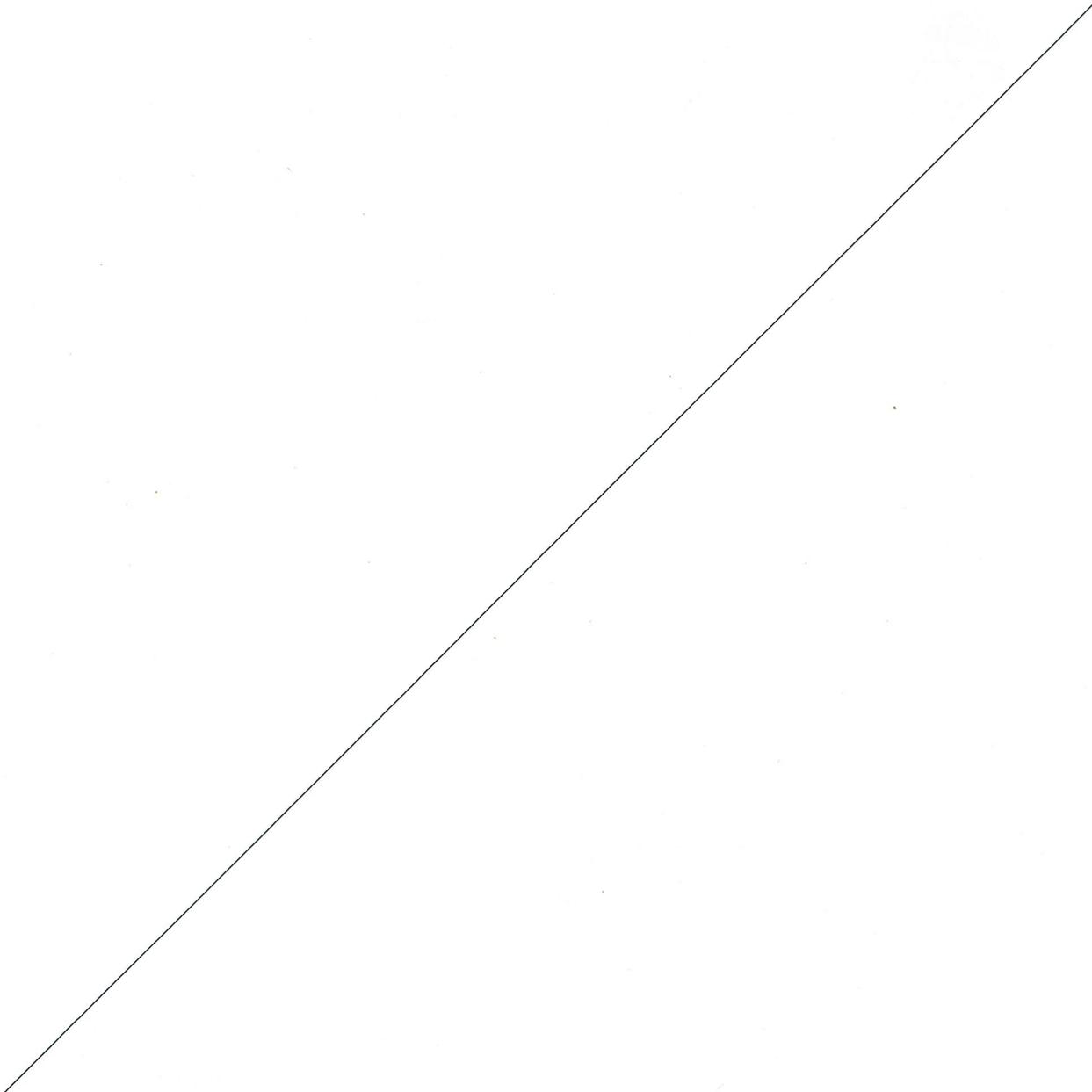
Le présent registre contient 11 feuillets.

Fait à Metz, le 04/03/2025

Pour le Président et par délégation
Madame Béatrice GILET
Directrice Générale des Services
du Syndicat mixte du SCoTAM



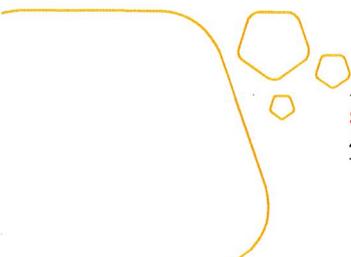
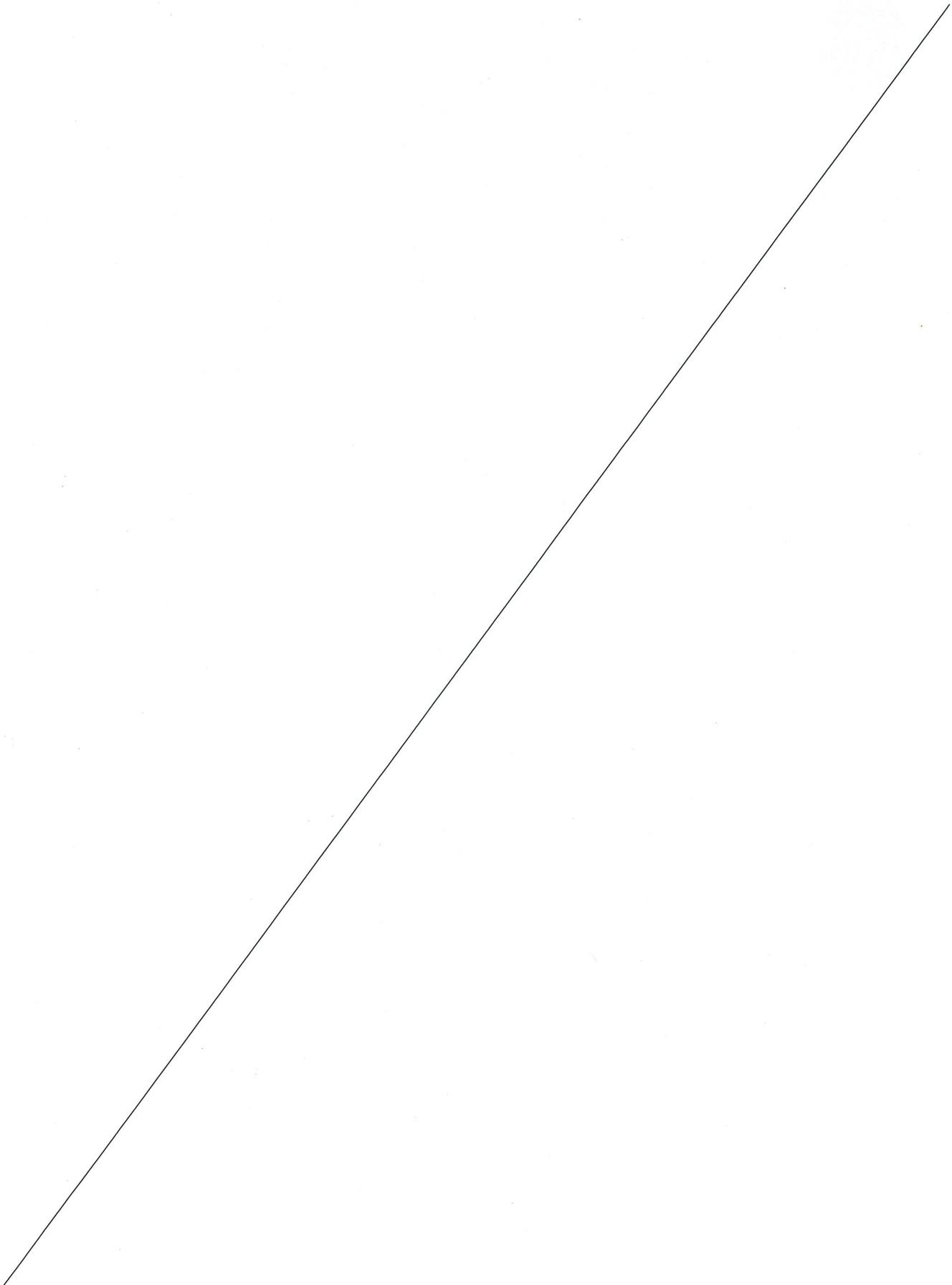
A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the circular stamp.



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr

Table des matières

Arrêté de délégation en matière d'administration générale du 1 ^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025.....	5
Arrêtés de délégation en matière d'urbanisme du 1 ^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025.....	11
Table chronologique des arrêtés de délégation par date du 1 ^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025.....	19
Table thématique des arrêtés de délégation du 1 ^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025.....	21



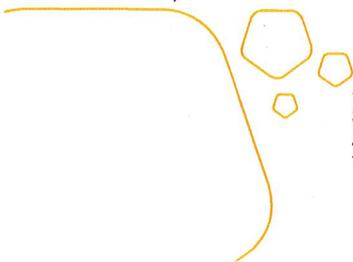
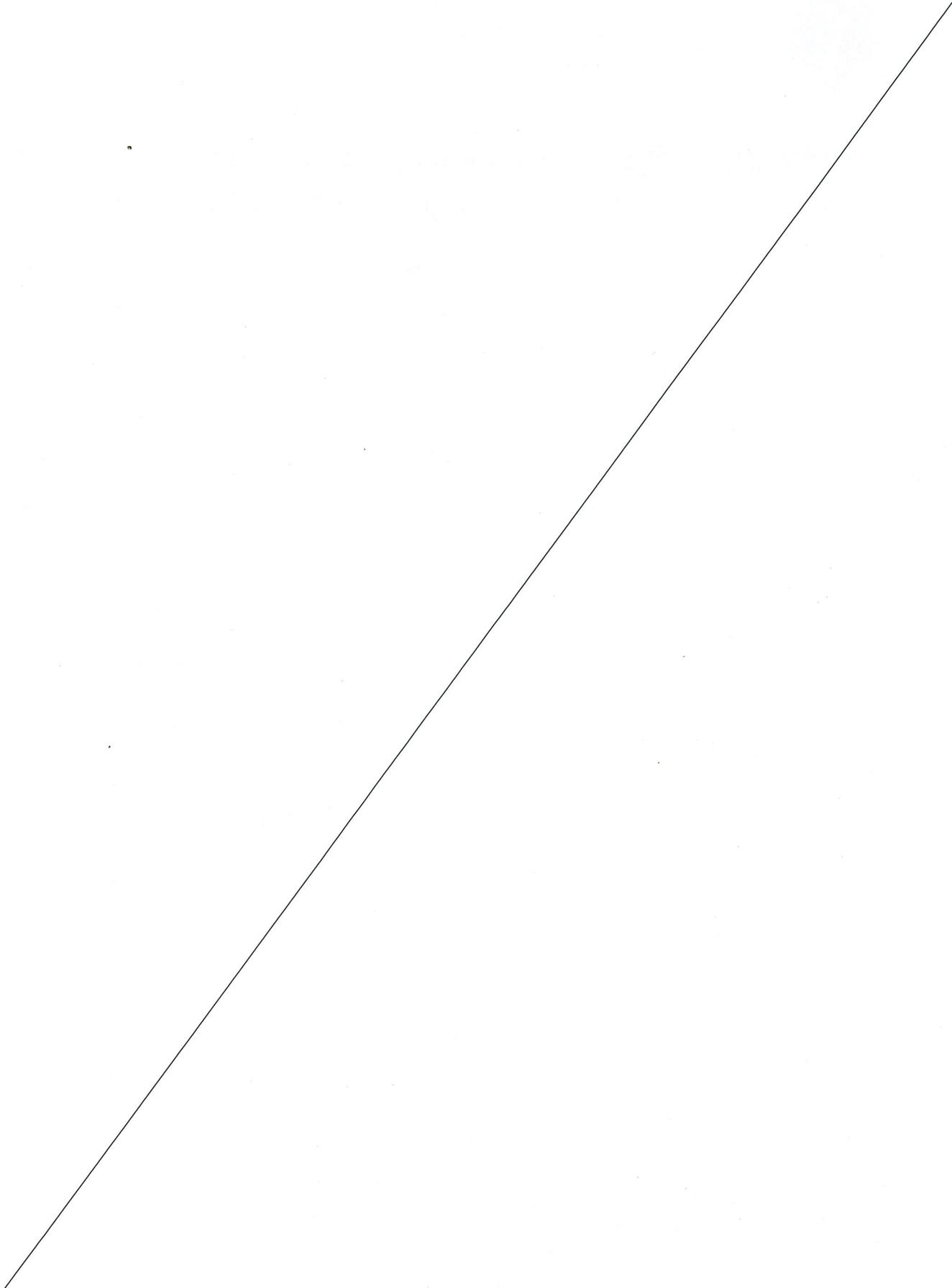
Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr

***Arrêté de délégation en matière d'administration générale
du 1^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025***

SOMMAIRE

Arrêté n°admi-01/2025

Portant délégation de signature à Madame Béatrice GILET



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr

ARRÊTÉ N°ADMI N°01/2025 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME BEATRICE GILET

Le Président du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération n°2024-04-1312 du 13 décembre 2024 du Comité syndical du SCoTAM donnant délégation au Bureau et au Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour certains domaines de compétence,

VU la délibération n°2 du 23 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Henri HASSER à la présidence du Syndicat mixte du SCoTAM,

VU la prise de fonction de Madame Béatrice GILET au 2 septembre 2020 à la fonction de Directrice Générale des Services du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la bonne administration du Syndicat mixte du SCoTAM et la gestion des activités courantes du Syndicat mixte,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Béatrice GILET, Directrice Générale des Services du Syndicat Mixte du SCoTAM, reçoit délégation permanente à l'effet de signer, au nom du Président du Syndicat mixte du SCoTAM, à l'exclusion des exceptions visées par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous actes, arrêtés ou décisions en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée au Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM.

Article 2 : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président du Syndicat Mixte du SCoTAM. En cas d'empêchement constaté durant cette période, le Président du Syndicat mixte du SCoTAM peut mettre fin à cette délégation de signature.

Article 3 : La Directrice Générale des Services du Syndicat mixte du SCoTAM est chargée de l'exécution du présent arrêté pour la durée de ladite délégation avec effet immédiat.

Fait à Metz, le 06 FEV. 2025

06 FEV. 2025

Notifié à l'intéressée le :
Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation » :
Béatrice GILET



Le Président du Syndicat mixte
du SCoTAM

Henri HASSER

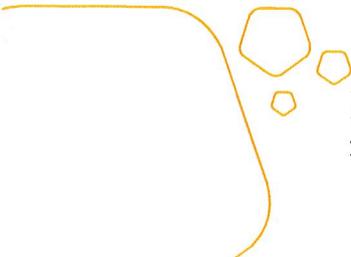
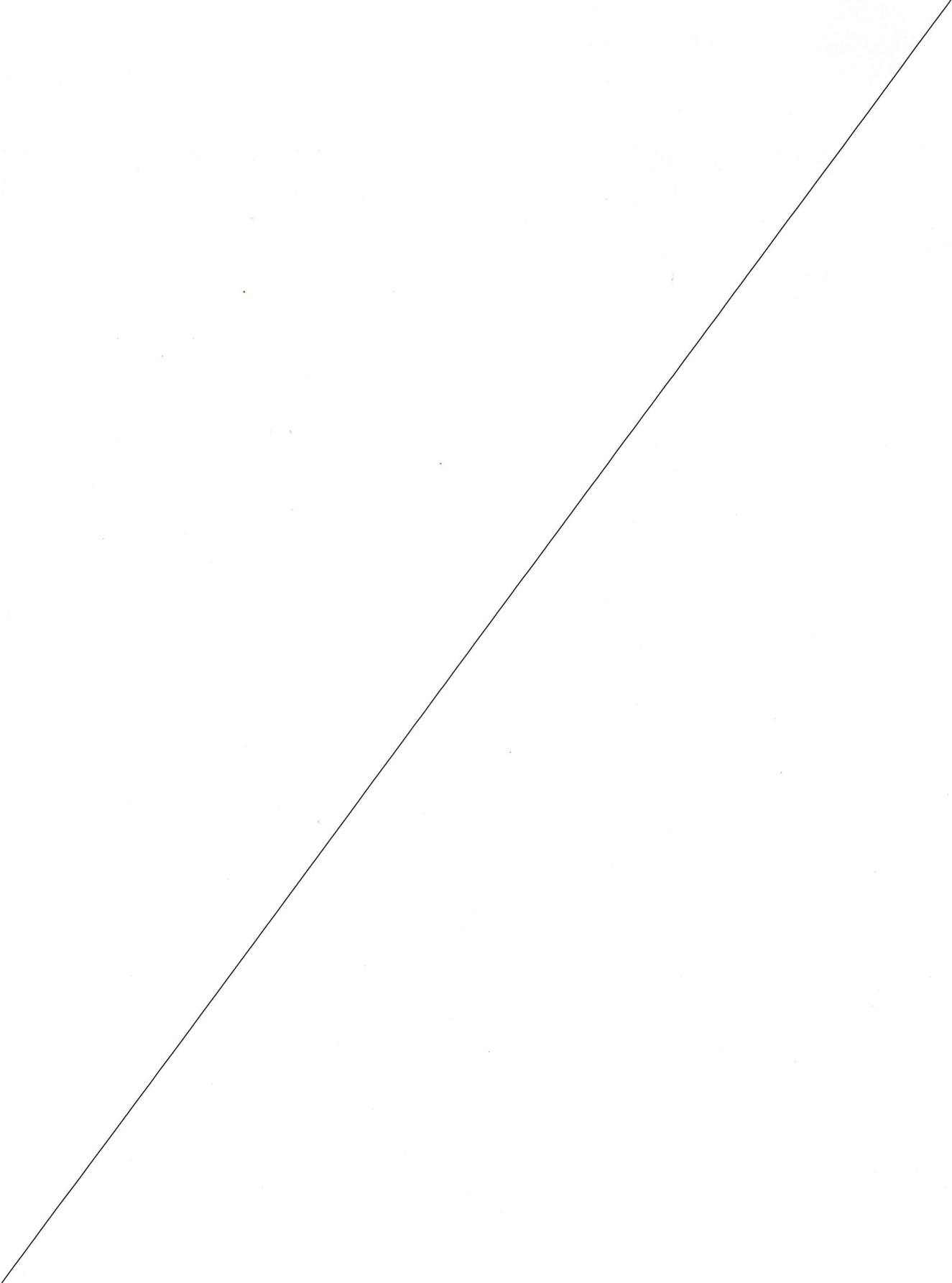




Ce feuillet clôturant l'arrêté de délégation en matière d'administration générale du 1^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025 rappelle le numéro d'ordre de l'arrêté pris :

Arrêté n°admi-01/2025

Portant délégation de signature à Madame Béatrice GILET



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr



Arrêtés de délégation en matière d'urbanisme du 1^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025

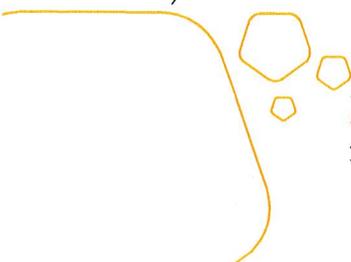
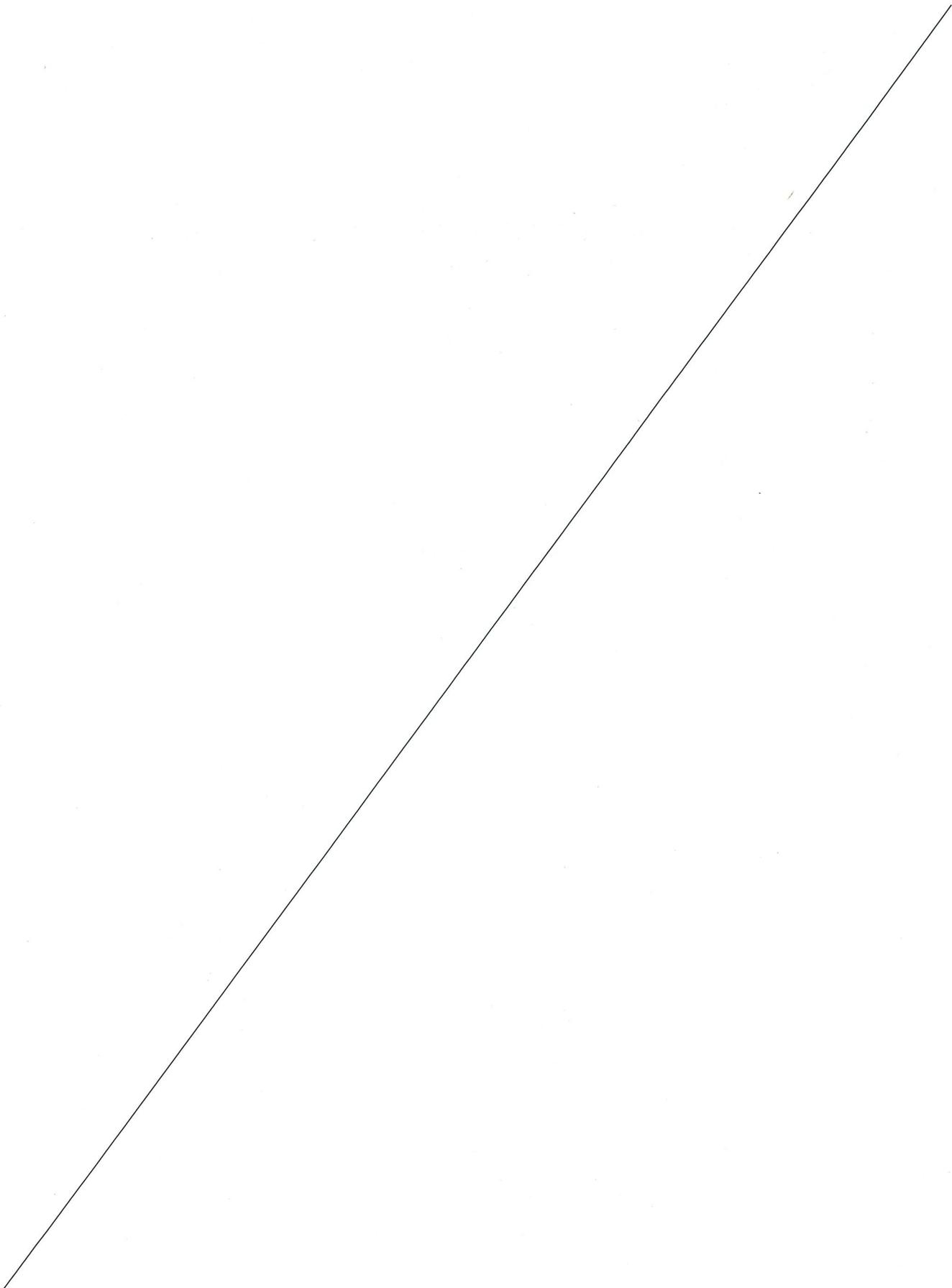
SOMMAIRE

Arrêté CDAC N°1/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET

Arrêté CDAC N°2/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr

ARRÊTÉ CDAC N°1/2025 PORTANT DELEGATION A MONSIEUR DENIS BLOUET

Le Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L751-2 et R751-2,
VU la délibération en date du 23 septembre 2020 relative à l'installation de Monsieur Denis BLOUET en tant que membre titulaire et 4^{ème} Vice-Président du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle du 27 février 2025 portant convocation à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle du 21 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Denis BLOUET, Membre titulaire du Comité du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM, est désigné pour me représenter, en tant que membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle, à la réunion du 21 mars 2025 à 14h30 concernant l'examen du dossier :

Dossier n°360 : Courcelles-Chaussy

Création d'un magasin à l enseigne Lidl de 1 378 m² de surface de vente rue de la Boudière à Courcelles-Chaussy.

Article 2 : La Responsable administrative du Syndicat Mixte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 04/03/2025
Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation » :

Fait à Metz, le 04/03/2025

Le 4^{ème} Vice-Président
Denis BLOUET
Bon pour acceptation

Le Président du Syndicat mixte
du SCoTAM
Henri HASSER



ARRÊTÉ CDAC N°2/2025 PORTANT DELEGATION A MONSIEUR DENIS BLOUET

Le Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L751-2 et R751-2,
VU la délibération en date du 23 septembre 2020 relative à l'installation de Monsieur Denis BLOUET en tant que membre titulaire et 4^{ème} Vice-Président du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle du 27 février 2025 portant convocation à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle du 21 mars 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Denis BLOUET, Membre titulaire du Comité du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM, est désigné pour me représenter, en tant que membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle, à la réunion du 21 mars 2025 à 15h30 concernant l'examen du dossier :

Dossier n°359 : Metz

Création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique organisé pour l'accès en automobile, à l'enseigne « Auchan Drive », de 3 pistes de ravitaillement et de 76,60 m² d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, 192 avenue de Strasbourg à Metz.

Article 2 : La Responsable administrative du Syndicat Mixte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 04/03/2025

Fait à Metz, le 04/03/2025

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation » :

Le 4^{ème} Vice-Président
Denis BLOUET
Bon pour acceptation

Le Président du Syndicat mixte
du SCoTAM
Henri HASSER



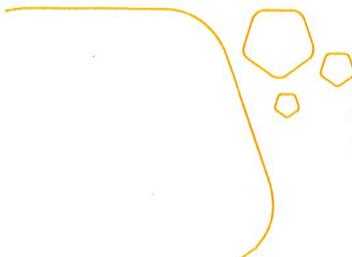
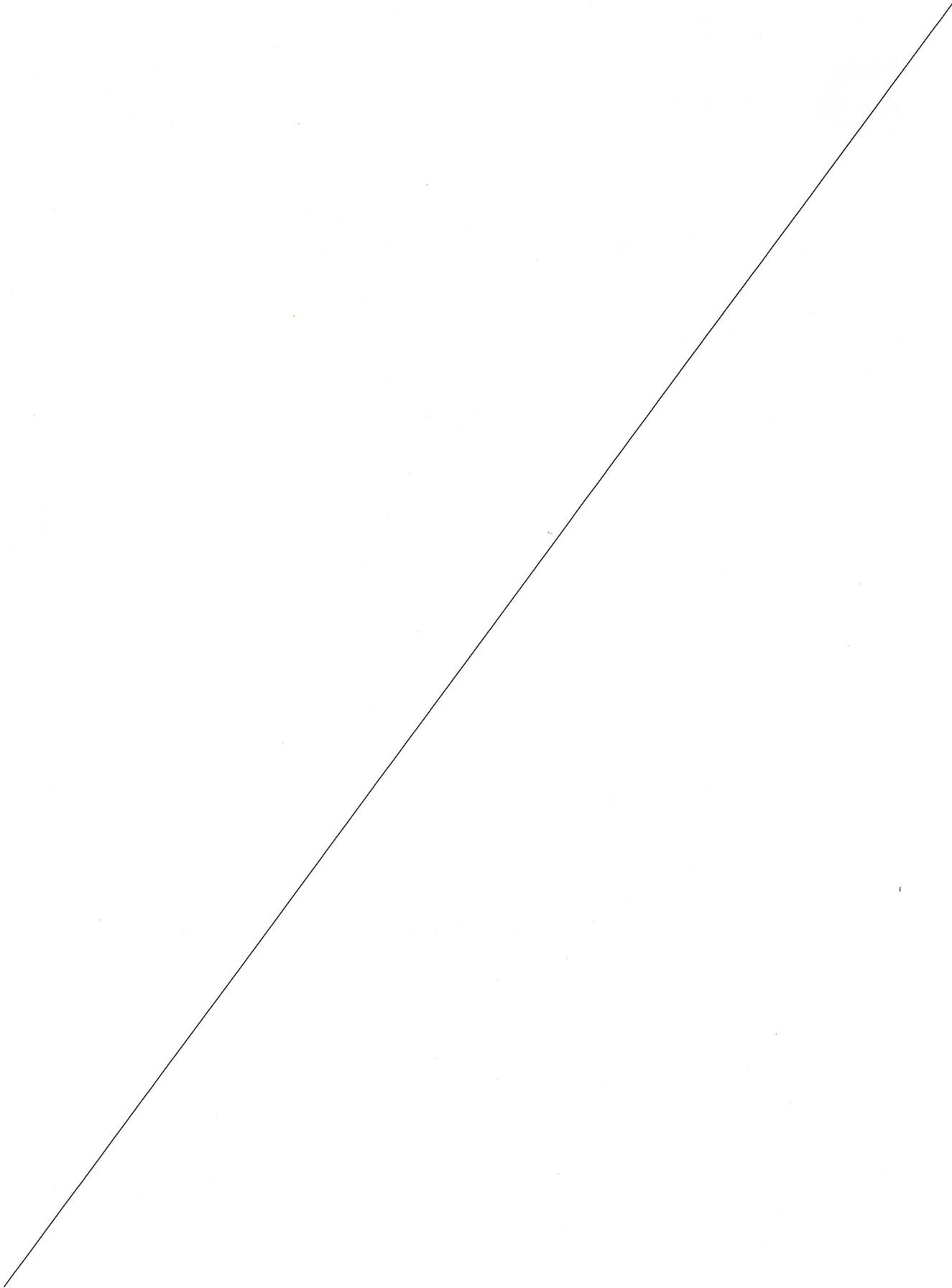
Ce feuillet clôturant les arrêtés de délégation en matière d'urbanisme du 1^{er} janvier 2025 au 04 mars 2025 rappelle le numéro d'ordre des arrêtés pris :

Arrêté CDAC N°1/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET

Arrêté CDAC N°2/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARRETES DE DELEGATION PAR DATE DU 1ER JANVIER 2025 AU 04 MARS 2025

Arrêté n°admi-01/2025

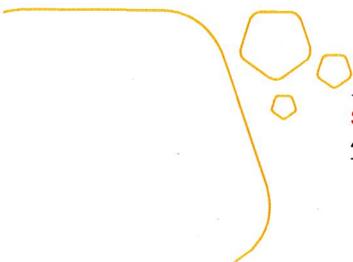
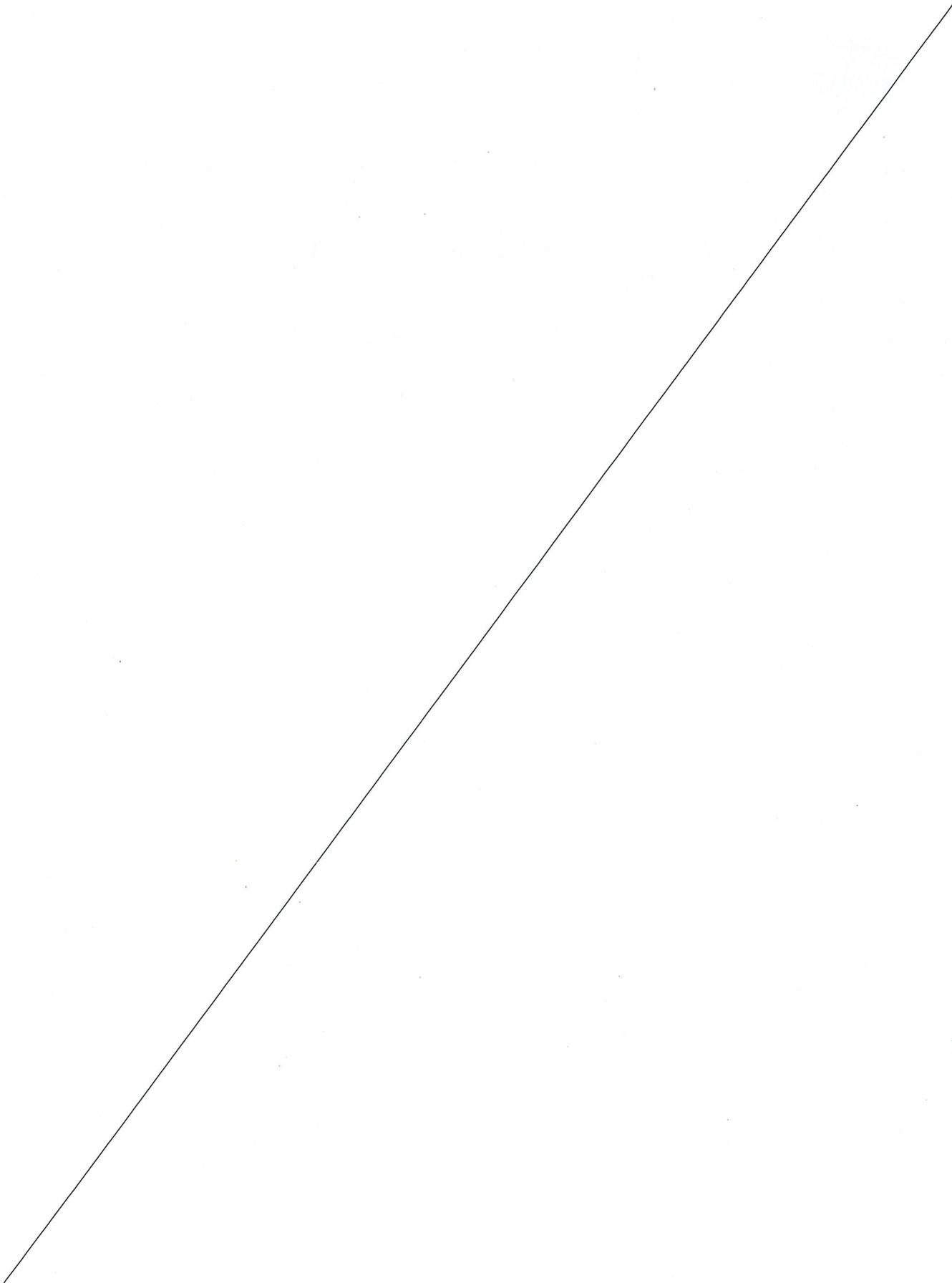
Portant délégation de signature à Madame Béatrice GILET

Arrêté CDAC N°1/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET

Arrêté CDAC N°2/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr

TABLE THEMATIQUE DES ARRETES DE DELEGATION DU 1ER JANVIER 2025 AU 04 MARS 2025

Délégation de signature (5.5)¹

Arrêté n°admi-01/2025

Portant délégation de signature à Madame Béatrice GILET

Documents d'urbanisme (2.1)

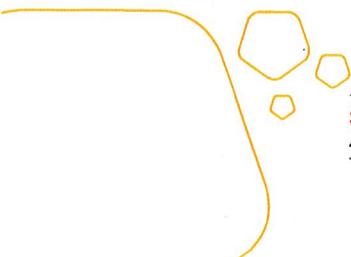
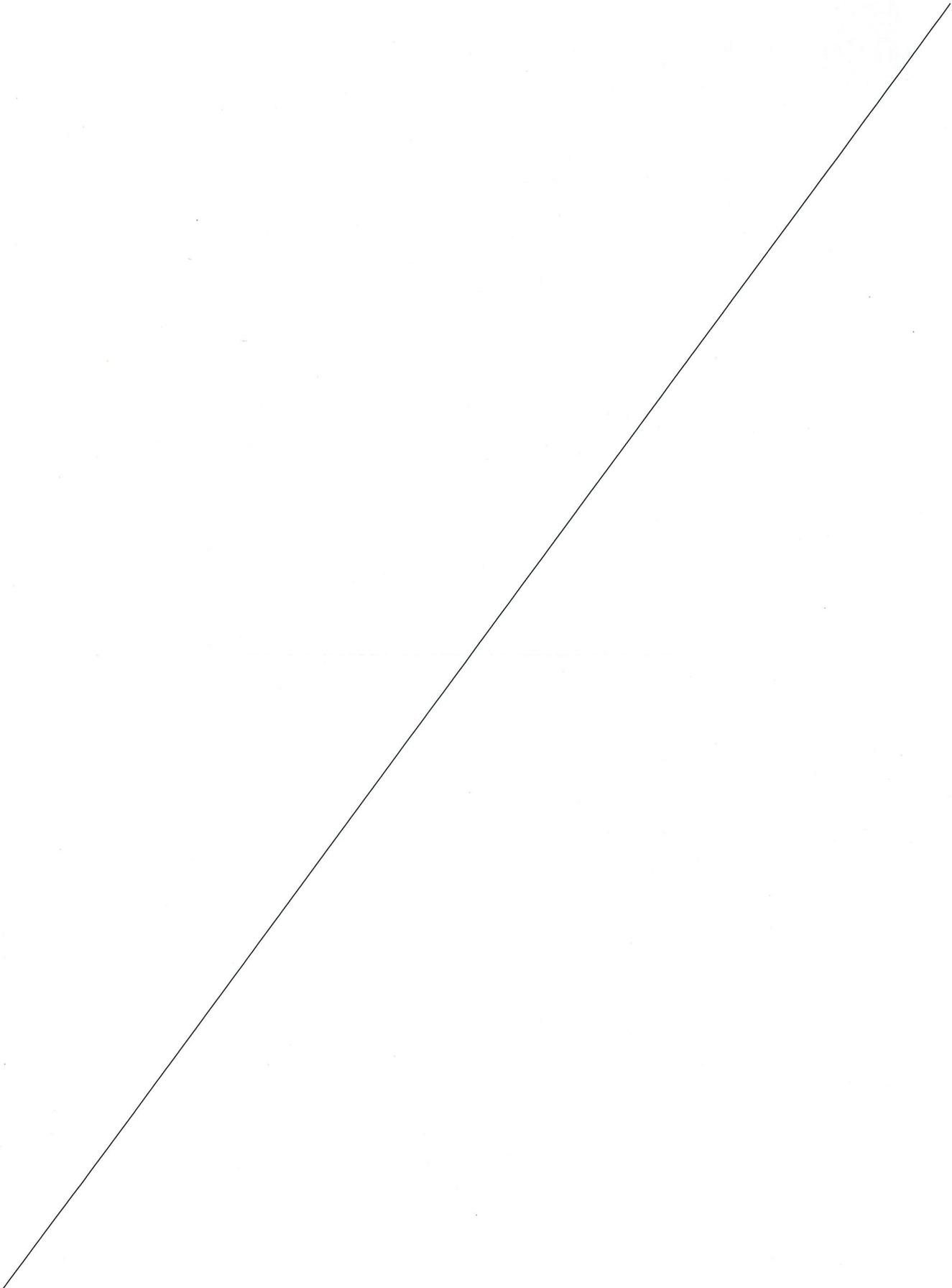
Arrêté CDAC N°1/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET

Arrêté CDAC N°2/2025

Portant délégation à Monsieur Denis BLOUET

¹ Cette référence est basée sur la nomenclature du contrôle de légalité des actes « ACTES ».



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
48 Place Mazelle 57000 METZ – www.scotam.fr
Téléphone : 03 72 60 61 32 - Mail : contact@scotam.fr